# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 31 Mai 2021

| Nombre de présents | | | Date de convocation | Date d'affichage de la convocation |
|---|---|---|---|---|
| En exercice | Présents | Votants | 21 mai 2021 | 21 mai 2021 |
| 23 | 15 | 15+2 | | |

**Délibération n° 31052021.029 : Vente véhicule IVECO**

L'an deux mille vingt et un, **le lundi 31 mai** à dix-neuf heures trente, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les mesures en vigueur au 19/05/2021, l'accueil du public sera limité à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

| |
|---|
| Membres présents : |
| Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAUX, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, DUMONT Isabelle, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON. |
| Membres absents non représentés : |
| Fanny GRIMAUD, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Patrick MORENNE, Jean François MALTERRE, Véronique ZAMPARO. |
| Membres absents représentés : |
| Micheline SIMONNEAU, Sandrine GUIBERT. |
| Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT. |

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22 juin 2020, le conseil municipal a délégué au maire l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers dans la limite de 4 600.00 €.

Le véhicule IVECO acquis d'occasion en 2011 ne correspondant plus aux besoins du service technique, il a été décidé de le vendre et d'acquérir un véhicule neuf.

Monsieur le Maire explique que Monsieur Jean-Pierre PARONNEAU s'est chargé du dossier. Monsieur PARONNEAU, après plusieurs recherches, a trouvé un véhicule neuf de marque IVECO au Garage MULLOT 17 SAS à Périgny au prix de 40 200.00 € avec reprise de l'ancien véhicule de 6 700.00 € ce qui donne un prix final de 33 500.00 € TTC.

Le prix de vente du véhicule désigné ci-après :

- N° 240-218246201101 – IVECO

dépasse le seuil fixé par la délégation précitée et impose une délibération du conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à céder ce bien mobilier.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** de céder cette immobilisation figurant à l'actif de la collectivité au prix de 6 700.00 €,
- **Dit** que cette recette sera inscrite au chapitre 024 Produits de cession d'immobilisations,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

| TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE |
|---|
| Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 0531 -- 31052021029 _____ -- DE |
| Accusé de Réception Préfecture<br>Reçu le : 01 / 06 / 2021 |

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Les signatures sont au registre.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 1er juin 2021.
Le Maire,

Walter GARCIA.